

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND**

**OBJET : Budget principal  
Décision modificative n°1 de l'exercice 2013.**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le présent projet de décision modificative n°1 pour 2013 a pour objet de permettre de transférer 300 000 € de crédits des chapitres 21 et 23 vers le chapitre 26 pour une avance à la SEM Habitat.*

*Les budgets annexes de la Ville ne sont pas modifiés.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 1 du 24 janvier 2013 adoptant le budget primitif 2013,

**CONSIDERANT** que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

**CONSIDERANT** que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

**CONSIDERANT** le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2013 du budget principal,

**COMMUNE DE CHATELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 21 mars 2013

n° 5

page 2/2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2013 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,

**Budget Principal :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Pour : 25

*(M. Cibert)*

Contre : 0

Abstentions : 7

*(Mme Vacheron, MM. Monaury, Pipet, Mme Barrault, MM. Gratteau, Michaud, pouvoir Mme Aumon)*

Monsieur Melquiond et Madame Champion n'ont pas pris part à la délibération en application de l'article L 2131-11

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 28/03/2013, n° 2022

Publié au siège de la mairie, le 27/03/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER